



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 JUILLET 2012

**DOSSIER N° 17 :**

DEMANDE DE SUBVENTION AU  
SDEEG POUR L'ENFOUISSEMENT  
DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC  
RUE DU PROFESSEUR ARNOZAN

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Juillet 2012

Nombre de Conseillers  
en exercice : 35

Membres présents : 31

Absente : 1

Excusés : 3

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : MME CALLUAUD (à M. BLADOU), MME THIBAudeau (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à M. JALABERT)

**Absente** : MME DESON

**Secrétaire** : M. QUANCARD

**DOSSIER N° 17 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR  
L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC  
RUE DU PROFESSEUR ARNOZAN**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2012  
Publication : 13/07/2012

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Dans le cadre de la programmation voirie 2012, la Communauté Urbaine de Bordeaux, Direction Territoriale Ouest, en accord avec la Ville du Bouscat, a prévu des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public de la rue du Professeur Arnoz.

Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement du réseau d'éclairage public.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG), une aide financière de 20 % du montant H.T. des travaux. Le plan de financement serait ainsi établi :

Rue du Professeur Arnoz

Montant des travaux H.T. ....	8 100,97 €
Montant S.P.S (1%).....	81,01€
Montant Maîtrise d'œuvre H.T. (6%) .....	486,06 €
Montant total travaux H.T + S.P.S + Maîtrise d'œuvre HT : .....	8 668,04 €
T.V.A sur travaux 19,60% .....	1 587,79 €
<b>MONTANT T.T.C.....</b>	<b>10 255,83 €</b>

Dont,

Participation Communale.....	8.635,64 €
Participation SDEEG.....	1.620,19 €

Ainsi,

**VU** la loi 85-704 du 12 juillet 1985,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**34 voix POUR**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique et de signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Article 2 :** Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 13.

Fait et délibéré le 10 Juillet 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET